

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2015

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 13 avril 2015 à 20 h 30 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 7 avril 2015

Présents : Mesdames et Messieurs SUCHET. Michel MARTIN. TISNE-DESSUS. CORMAU. GONCALVES. GRAS. MATHURIN. DESTRAIT. MEIZE. MAZOIN. ROLLAND. DE ROSSI. SZERADZKI. POINT. DENIS. TRILLAUD. TERRADE. HIVERT.

Absents et excusés : Madame VINCENT qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude FOURGEAUD. Monsieur Alain MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur Michel MARTIN. Madame CLERC qui donne pouvoir à Monsieur SZERADZKI. Monsieur BOSSE.

Madame SUCHET est désignée secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la réunion du 27/02/2015 est approuvé à l'unanimité.

1 – Budgets primitifs de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement et de la régie des transports

Monsieur Le Maire prend la parole : « Le souhait que j'ai exprimé à Monsieur le trésorier est le même qu'en 2014 : ne pas augmenter la pression fiscale pour les Chasseneuillais. Comme les bases sont revalorisées chaque année par les services de l'Etat, il nous faut baisser nos taux afin d'arriver à un résultat qui n'engendre pas de hausse.

Une petite erreur a été commise lors du calcul qui a été présenté à la dernière commission des finances et monsieur le trésorier va vous l'expliquer.

Au final, il n'y aura donc pas de hausse, ni de baisse de notre pression fiscale communale, ce qui ne veut pas dire que les contribuables paieront le même montant que l'an passé puisque sur la même feuille d'imposition, il y a les taxes des autres collectivités : communauté de communes, département etc ...

Mais encore une fois pour la part de la commune pas de hausse !!

La parole est donnée à Monsieur DISIC, trésorier, qui expose les modalités de calcul et de variation des taux des impôts directs locaux pour arriver à une stabilité de la pression fiscale communale.

Un coefficient de variation proportionnelle de 0,982 a été appliqué à chaque taux.

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur Le Maire fixe les taux d'impositions 2015 : (Abstention : Monsieur POINT, Monsieur TRILLAUD, Monsieur HIVERT, Madame TERRADE et Madame DENIS)

Taxe d'habitation	15,02 %
Taxe foncière bâtie	20,87 %
Taxe foncière non bâtie	46,16 %
Contribution foncière des entreprises	19,47 %

Budget primitif 2015 de la commune

Madame TISNE-DESSUS commente les propositions de la commission.
Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 717 601,93 €
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 552 874,90 €

Le budget primitif 2015 de la commune est adopté à l'unanimité moins 5 abstentions (Monsieur POINT, Monsieur TRILLAUD, Monsieur HIVERT, Madame TERRADE et Madame DENIS).

Budget primitif du service de l'eau potable

Monsieur TRILLAUD demande à quoi correspond la somme de 40 000€ à l'article 673 (Titres annulés). Monsieur Le Maire répond que cela correspond aux factures erronées de la SAUR et que l'on doit annuler, comme il devrait le savoir car c'est un problème récurrent depuis que la précédente municipalité a confié la facturation à la SAUR.

Monsieur TRILLAUD quitte la séance.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 711 476,78 €
Dépenses et recette d'investissement s'équilibrent à 486 352,81 €

Le budget primitif 2015 du service de l'eau potable est adopté à l'unanimité.

Budget primitif du service de l'assainissement collectif

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 201 552,82 €
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 665 052,82 €

Le budget primitif 2015 du service de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2015 de la régie des transports

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 5150 €
Pas de section d'investissement

Le budget primitif de la régie des transports 2015 est adopté à l'unanimité.

2 – Approbation des comptes de gestion du trésorier

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement et de la régie des transports dressés pour l'exercice 2014 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent pas d'observation ni réserve de sa part.

3 – Subventions aux associations

Monsieur GRAS présente les propositions des commissions finances et jeunesse et sports pour l'attribution des subventions aux associations et rappelle les critères d'attribution.

Associations Locales

	Fonctionnement	Projet
ACAME	150 €	
Amicale Basket Suaux Chasseneuil	400 €	130 €
Amicale des Chasseurs	500 €	
Amicale du Maquis Bir Hakeim		625 €
APE Collège	500 €	500 €
APE Primaire	1 000 €	
Association Sportive du Collège	300 €	160 €
Association Sportive du Lycée	800 €	
Badminton	500 €	
Banda Los Cassanoïalos	1 600 €	
Boule joyeuse	150 €	
CALC	3 500 €	
Cavaliers	500 €	
Charente Québec	500 €	
Cinéveil	150 €	250 €
Club des Aînés	350 €	
CNTC	5 500 €	765 €
Colombe	150 €	
Donneurs de Sang	300 €	
ECA Athlétisme	1 000 €	
Eleveurs chevaux de sang	500 €	500 €
Entente Handball	6 500 €	
FNATH	150 €	
FNCR	150 €	
Foyer Collège	350 €	
Foyer LEP	150 €	
Gymnastique Volontaire	150 €	
Kawathébidouilles	150 €	
Les Pies qui chantent	150 €	150 €
Palette de la Bonnière	150 €	
Papyrus	500 €	2 000 €
Paskadansés	150 €	200 €
Patchwork	150 €	
Rando-Club	400 €	
Soulevons la Poussière	150 €	
TEC handball	6 500 €	
Tennis	500 €	
Tennis de Table	350 €	
Timbres Passions Chasseneuillais	150 €	
Tout par Terre	500 €	2 000 €
Truite Chasseneuillaise AAPPMA	500 €	2 000 €
USC Football	7 000 €	

VIPC	150 €	
	43 250 €	9 280 €

Subventions aux associations départementales

Chambre des métiers	1 400,70 €
CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement)	91 €
Chambre des métiers de Charente-Maritime	37 €
AMF (Association des maires de France)	1 175,49 €
MFR	0 €
Prévention routière	335 €
CIFOP	0 €
TED 16 (Tourette élevage diffusion)	60 €
FDGON (Fédération Départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles)	100 €

3 099 €

Monsieur Michel MARTIN et Madame DE ROSSI s'absentent.

Le conseil municipal à l'unanimité moins 4 abstentions (Monsieur POINT, Madame DENIS, Madame TERRADE et Monsieur HIVERT) décide d'attribuer les subventions ci-dessus aux associations locales et hors commune.

Subventions Ecole Maternelle et Primaire :

ECOLE MATERNELLE	demande 2015	proposition commission	ECOLE PRIMAIRE	demande 2015	proposition commission
USEP (association sportive)	200	200	USEP (associations sportive)	400	400
BCD (Bibliothèque scolaire)	600	600	Animation VTT	1 000	1 000
Subvention affranchissement via la coopé	100	100	Sortie à Roumazières	400	400
Appareil Photo	130	130	Bivouac	1 500	1 500
"Tapis volant"	1 200	Achat par la commune	Visite correspondance Lessac	250	250
"Pont de Tarzan"	400		Sortie à Angoulême	400	400
Poutres	600		Sortie Château de Peyras	500	500
Revêtement amortissant			Equipement informatique	4 000	Achat par la commune
TOTAL PROJETS	3 230	1 030	TOTAL PROJETS	8 450	4 450
Frais pédagogiques : 110 X 48	5 280	5 280	Frais pédagogiques : 177 X 51,82	9 172,14	9 172,14
TOTAL école maternelle	8 510	6 310	TOTAL école primaire	17 622,14	13 622,14

Le conseil municipal donne son accord aux versements des subventions ci-dessus.

4 – Convention de recherche de valorisation des investissements en économie d'énergie

Monsieur Le Maire expose que le cabinet CTR (Conseil aux Collectivités) propose de nous aider à vendre dans les meilleures conditions des « Certificats d'économie d'énergie » que l'on pourrait obtenir grâce aux travaux de mise aux normes de l'Ecole Edouard Pascaud.

En effet, ce cabinet dispose d'un fort pouvoir de négociation auprès des acteurs obligés d'acheter ces certificats (EDF, GRDF...).

La rémunération de CTR sera établie aux taux de rémunération de 40% de toutes les recettes assises sur l'obtention et la transaction des certificats d'économie d'énergie pendant 36 mois.

Le Cabinet CTR, nous propose également une étude pour instaurer éventuellement le TLPE (Taxe Locale sur les Publicités Extérieures) qui concerne les enseignes de plus de 7 m² de surface.

Un géo-recensement est à effectuer dans un premier temps.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour une étude sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie ainsi que pour la mise en place éventuelle de la taxe locale sur les publicités extérieures.
- autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes.

5 – Convention avec l'association PAPHYRUS

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de réactualiser la convention avec l'association PAPHYRUS pour fixer les droits et obligations de la commune et de l'association.

La bibliothèque est municipale (la commune achète les livres, gère le personnel, décide des horaires...) mais l'association participe à l'animation et à l'achat des livres (les ouvrages acquis par l'association resteront la propriété de la commune).

Les cotisations des adhérents seront encaissées par une régie municipale qui reste à créer et la commune reversera la moitié des sommes encaissées.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

6 – Création d'une régie de recette pour la bibliothèque

Monsieur Le Maire rappelle que les règles de la comptabilité publique imposant la création d'une régie de recettes si la commune encaisse désormais le montant des cartes d'adhérents à la bibliothèque municipale.

Madame Cécile GOUMAIN et Madame BRISSAUD seraient désignées en qualité de régisseurs.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de créer une régie de recette pour l'encaissement des cartes d'adhérent à la bibliothèque municipale (cartes magnétiques).

7 – Fixation d'un tarif pour les cartes d'adhérent à la bibliothèque municipale

Sur la proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal à l'unanimité fixe ci-après les tarifs des adhésions à la bibliothèque municipale « Renée DELEIGNE ».

- Tarif annuel d'adhésion par famille et par an : 10€ avec gratuité pour les enfants de moins de 16 ans, les adultes de plus de 75 ans et les demandeurs d'emploi.

8 – Engagement dans le dispositif trame verte et bleue de la Région Poitou-Charentes

Monsieur le Maire et Monsieur GRAS présentent au conseil municipal le dispositif Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes mis en place par la Région Poitou-Charentes.

- La Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes est un programme d'actions concrètes mis à disposition des communes pour agir en faveur de la biodiversité en milieux terrestres (vert) et aquatiques (bleu). Il constitue un nouveau cadre de la politique régionale pour le patrimoine naturel et la biodiversité en lien avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

- L'outil régional propose à chaque commune de s'engager dans des actions, en fonction du niveau d'ambition communal et présente ainsi deux niveaux de déclinaison de la Trame Verte et Bleue différents.

- Le 1^{er} niveau : Initiation à la Trame Verte et Bleue, propose aux communes de s'engager dans 4 à 8 actions parmi 10 actions proposées, en fonction des initiatives qui correspondent le mieux à leur projet communal.

- Le 2^{ème} niveau : Plan d'Actions Communal, plus ambitieux, propose l'élaboration d'un plan d'actions construit sur mesure par la commune. A partir d'une analyse des potentialités du territoire, les enjeux de la Trame Verte et Bleue communale seront identifiés. Pour y répondre, les élus, acteurs locaux et habitants construiront un Plan d'Actions. La commune sera accompagnée par une structure qui assurera l'assistance technique spécifique pour mener à bien ce projet.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve la démarche Trame Verte et Bleue mise en place par la Région Poitou-Charentes,
- décide d'engager la commune sur le niveau 1 : Pass Communal,
- autorise Monsieur Le Maire à solliciter les partenaires financiers dont la Région Poitou-Charentes,
- autorise Monsieur le Maire à signer et à prendre toutes les dispositions concernant le suivi administratif, technique et financier.

9 – Plan de lutte contre le frelon asiatique

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que compte-tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le département de la Charente poursuit la lutte active contre cet insecte invasif.

Les communes sont associées à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de trois axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices
- le recensement exhaustif des nids
- la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

La commune peut contribuer au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire.

Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs.

Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le Département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire.

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 13 mars 2015 ;

Vu le projet de convention transmis par le département ci-annexé;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure, décide :

- d'approuver les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique exposé ci-dessus ;
- de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département ainsi que tous les documents liés à ce projet.

10 – Modification des statuts du syndicat mixte de la Fourrière

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 3 février 2015.

Ce projet porte sur l'élargissement du syndicat à la commune de LA PERUSE.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ce dossier.

Monsieur Le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord au projet de modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière.

11 – Réalisation d'une fresque sur l'ancien bâtiment des ASSEDIC à l'initiative du CALC

Monsieur Le Maire présente le projet de fresque murale que l'association CALC souhaiterait faire peindre sur le bâtiment des anciens ASSEDIC qui sera mis à sa disposition.

Monsieur Le Maire suspend la séance pour donner la parole à Monsieur Jean-François ARRIVE-BEYLOT, président de l'association.

La séance reprend.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour cette fresque.

12 – Vente par l'état de la voie de désenclavement de la RN 141

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, il avait été décidé de solliciter le service des domaines pour ramener le prix des parcelles à acquérir de l'état au lieu-dit « Les Combes » pour la création de la voie d'accès au futur CFA de 1930€ à 1200€.

Le service des domaines vient de faire part de son accord sur le prix.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées section D n°928, 930, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 1000, 1001, 1003, 1004 au prix de 1200 € plus les frais.

- autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente et toute pièce utile au dossier.

13 – Projet éolien sur la commune

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commission chargée de l'environnement a reçu une société spécialisée en énergie renouvelable en vue de l'implantation sur la commune de 5 éoliennes. Cette société a étudié les 2 espaces recensés favorables au développement de l'éolien à CHASSENEUIL selon les critères réglementaires, environnementaux et techniques.

La zone la plus favorable se situe entre Russas et la déviation de la RN 141.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord à la poursuite des études pour l'implantation de 5 éoliennes à CHASSENEUIL.

14 – Changement de la réglementation du stationnement Avenue de la République

Monsieur Le Maire qu'après avis des services du conseil général et suite aux réunions publiques et de la commission des travaux, il sera mis fin courant mai au stationnement alterné par quinzaine Avenue de la République.

Le stationnement, dès que la matérialisation au sol sera terminée, sera interdit côté impair :

- du pont de la bonnieure à la rue de la gare
- du champ de mars à la rue Bir Hakeim
- de la rue du mémorial à la place des tilleuls

et côté pair :

- de boulevard Morinet au carrefour du champ de mars
- de la place de la mairie à la rue du mémorial

- le stationnement ne sera autorisé que sur les emplacements matérialisés au sol.

En 2016, après la réfection de la chaussée par le département, un « plateau » sera réalisé au niveau du carrefour devant la mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'entretien avec le département de la Charente (peinture à la charge de la commune).

INFORMATIONS

* Monsieur le Maire informe que par arrêté préfectoral du 30 mars 2015, notre commune a été désignée pour mettre en place le référendum d'initiative partagée.

Il s'agit de mettre à disposition des électeurs, une borne d'accès à internet dans la mairie pour soutenir une proposition de loi référendaire (une loi référendaire doit être présentée par au moins 1/5^{ème} des membres du parlement et 1/10^{ème} des électeurs).

Une subvention d'état de 850€ pour l'achat d'un ordinateur est prévue.

Après renseignement auprès de la préfecture, bien qu'il y ait des accès internet publics à la bibliothèque et à l'office du tourisme, il est préférable d'en avoir un en mairie.

La borne d'accès à internet est à mettre en place pour le 25 mai 2015.

* Monsieur le Maire propose que les élus distribuent le prochain bulletin municipal à la place de la poste pour éviter des problèmes de distribution (délais trop longs et oublis)
4 conseillers sont contre : Madame TERRADE, Madame MAZON, Monsieur POINT et Madame DENIS.

* Monsieur Le Maire évoque l'entretien qu'il a eu avec le directeur de la DGFIP pour le maintien de la trésorerie de CHASSENEUIL. Un rendez-vous est programmé avec Madame La Sous-préfète de CONFOLENS.

* Monsieur Le Maire informe qu'il convient d'accorder la gratuité à Madame LARQUEMIN, infirmière, pour l'occupation d'une salle à la maison des associations pour son association ASALEE, qui accompagne les diabétiques.

* Madame TERRADE fait remarquer les nombreuses fautes d'orthographe sur le site de la commune.

* Monsieur Le Maire rappelle que tous les élus sont appelés à servir lors du repas des aînés le 19/04 prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.